

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Alter Egaux 5^{ème} édition - Règlement et organisation générale

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La Ville de Besançon, en lien avec de nombreux partenaires s'est engagée depuis quatre ans dans une opération de prévention et d'animation en direction des jeunes de la tranche d'âge 13/16 ans intitulée Alter Egaux, la fête solidaire.

Cette action socio-éducative, reconduite pour 2008, poursuit plusieurs objectifs :

- * favoriser les liens, les échanges et la coproduction de projets entre adolescents et acteurs institutionnels,
- * valoriser les savoir-faire, les talents, les valeurs, la générosité et les potentiels citoyens des jeunes,
- * créer les conditions de l'apprentissage des règles et développer l'esprit d'équipe,
- * pérenniser et développer un travail en réseau avec les acteurs publics et privés,
- * mobiliser le public et valoriser l'action des partenaires et associations militantes autour d'une grande fête de la solidarité,
- * offrir une scène ouverte à tous les talents artistiques des jeunes et des quartiers de la Ville.

Cette 5^{ème} édition d'Alter Egaux se déroulera les 14 et 17 mai 2008 Place de la Révolution et Place Granvelle.

Elle mobilise de nombreux acteurs de secteurs très variés.

Ainsi 9 équipes se sont constituées à partir des réseaux de l'éducation (collèges publics et privés) et de l'animation (Maison des Sports et de l'Insertion, les Francas du Doubs, Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces équipes, fédérée autour de projets de solidarité, a reçu le soutien de partenaires financiers.

Le rôle des partenaires financiers consiste à verser, directement à chaque porteur, une dotation de départ de 500 € pour initier le projet et à prendre en charge les frais d'équipement des concurrents : tee-shirts et coupe-vent (total prévisionnel : 850 €).

Il est à noter que des partenaires n'ont pas confirmé leur engagement. Une recherche d'alternative est actuellement en cours. En cas d'infructuosité la Ville de Besançon assurera le soutien des équipes concernées.

Les 9 équipes constituées de 15 adolescents et 5 adultes vont défendre leurs couleurs les 14 et 17 mai 2008 en participant à des épreuves sportives et culturelles. Cette opération pilotée par la Direction Vie des Quartiers en étroite collaboration avec les Directions Sports, Culture et Patrimoine et Communication, va bénéficier du soutien logistique de nombreux services municipaux et partenaires extérieurs à la Ville.

Le thème de cette 5^{ème} édition étant celui de l'eau, la Direction Eau et Assainissement prête également son concours à l'organisation de visites (stations,...) et aux animations (rallye,...).

Avec un budget prévisionnel de 45 000 €, cette action sera inscrite à la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2008. Les financements envisagés proviennent de l'État (Direction Régionale Jeunesse et Sport) : 5 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon : 14 000 €, de la Ville : 21 000 € inscrits au BP 2008 secteur Coordination Jeunesse.

Le Conseil Général du Doubs sera également sollicité à hauteur de 5 000 €.

Par ailleurs Alter Egaux s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou d'institutions bisontines, qui ont choisi, au-delà du parrainage d'une équipe de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 7 650 €.

Dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre d'acteurs de formaliser leur engagement dans ce projet à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité.

Il s'agit entre autres de contractualiser avec :

- l'Association Départementale de Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge de l'assistance médicale et sanitaire des 14 et 17 mai 2008,

- les associations Les P'tits Débrouillards et Doubs Nature Environnement ainsi que les Jardins botaniques de la Ville et de l'Université pour des animations - visites et interventions,

- et d'autres organismes selon l'avancée de la programmation.

Enfin, au terme de la journée du 17 mai, les équipes seront soumises à l'appréciation d'un jury constitué de personnalités du monde sportif, culturel, de la communication et d'un élu municipal.

Selon les résultats elles se partageront une enveloppe maximale de 5 400 € leur permettant de finaliser leur action de solidarité.

La bourse finale fera l'objet d'une convention spécifique avec chacun des porteurs de projet pour un montant maximal de 600 €.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver ce projet, adopter son règlement et autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville, les structures prestataires de services et les différents porteurs de projet engagés dans le cadre de cette 5^{ème} édition d'Alter Egaux

- autoriser M. le Maire à verser aux équipes la bonification en fonction des résultats de l'ensemble des concurrents. La somme s'élève à 5 400 €. Elle sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67.422.6714.47041

- autoriser M. le Maire à prendre toute disposition réglementaire relative à ce projet

- solliciter les participations de l'Etat pour un montant de 5 000 €, de la CAF pour un montant de 14 000 €, et du Département du Doubs pour un montant de 5 000 €.

«M. Michel OMOURI : On va statuer sur Alter Egaux. Alter Egaux aujourd'hui est une animation de compétition tant sur le plan sportif que culturel en direction des collégiens. Lors de ces municipales, c'est vrai que ça a été un enjeu ces quartiers. Raid Quart dans ces quartiers, pour ceux qui ne connaissent pas, était une animation fortement appréciée et demandée. Aussi Monsieur le Maire, je souhaiterais peut-être qu'en 2009 on reparte avec une animation de type Raid Quart, séparée d'Alter Egaux qui est destiné aux collégiens. On pourrait partir sur l'espace jeunesse. Pourquoi ne pas relancer Raid Quart qu'on pourrait même rebaptiser Raid Quart Jeunesse pour les 16-21 ans ; on pourrait repartir sur des liens sociaux coupés depuis 2004. C'est vrai que quand vous êtes dans les quartiers Monsieur FOUSSERET, vous savez pertinemment, quelques-uns ici sont issus du secteur associatif, dans les quartiers sensibles, que de plus en plus de gens le demandent. On m'a encore demandé ce matin que cette animation soit relancée. Pourquoi pas, de plus, repartir avec les mêmes partenaires sur le plan associatif, économique, et, voire mieux, avec les correspondants de nuit qui, je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais en terme de lisibilité par rapport à la jeunesse, autant ils font un très bon travail, personne ne sait quoi, qu'est-ce qu'ils font et comment.

M. LE MAIRE : M. GHEZALI a entendu vos remarques. Vous travaillerez cela.

M. Michel OMOURI : Cela veut dire que vous êtes d'accord ?

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas exactement comme cela que ça se passe Monsieur OMOURI. M. GHEZALI qui est l'Adjoint en charge de cela vous a entendu. Il prendra contact avec vous et la commission fera des propositions.

M. Michel OMOURI : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Propositions qui iront ou non dans votre sens.

M. Abdel GHEZALI : Je voudrais dire à M. OMOURI que les collégiens font partie des habitants des quartiers, c'est une première chose, et qu'on travaille avec les associations. Pour les correspondants de nuit, cela a été mis en place il n'y a pas si longtemps que cela mais ça ne sera pas un problème, on est demandeur d'accompagnateurs. Mais on ne veut pas se renfermer et les gens qui habitent dans les quartiers sont aussi des collégiens, des lycéens, on ne veut pas rester dans une vision qui nous enferme dans les quartiers mais il n'y a pas de souci, j'ai vu que vous faisiez partie de la 2^{ème} Commission, toutes les propositions seront bonnes.

M. LE MAIRE : Elles seront étudiées en tout cas, elles sont bonnes à être entendues.

M. Pascal BONNET : J'avais à plusieurs reprises interrogé sur la participation des acteurs économiques à Alter Egau à l'image de ce qu'il y avait pour Raid Quart. Je vois qu'il y a une évolution sur ce plan-là au fil des années et je voulais savoir s'il y avait un partenariat avec les chambres consulaires ou les organismes professionnels pour les impliquer plus parce qu'il me semble que cette dimension-là peut être utile dans la logique aussi de la charte de la diversité et qu'on doit pouvoir aller plus loin dans l'implication du tissu économique pour ces politiques.

M. LE MAIRE : Sur le fond on ne peut être que d'accord avec vous. Je crois que c'est à voir cela au niveau de la commission, faire effectivement des propositions, pourquoi pas, c'est même souhaitable. Ensuite il faut y arriver mais c'est souhaitable. Abdel a pris note».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.